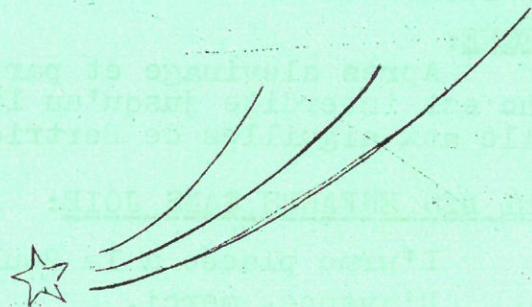


ENTRÉE-NOUS.

DECEMBRE 77



LE JOUR DE NOÛL



BONNE

ANNÉE

I.- LE MOT DU MAIRE:

Avec le mois de décembre, la tradition millénaire et bien sympathique des voeux est revenue.

A cette occasion, je vous adresse les souhaits chaleureux que je forme pour que cette nouvelle année vous apporte de très nombreuses satisfactions tant personnelles, que familiales ou professionnelles.

J'espère que 1978 sera une année de quiétude et de mieux être pour les plus défavorisés, une année de plein emploi pour ceux qui connaissent les problèmes du chômage, une année bénéfique à tous points de vue pour notre village, donc pour nous tous.

Très cordialement, je vous dis

Joyeux Noël, Bonne Année, Bonne Santé.

II.- EN DIRECT DU CONSEIL:

Réuni le 16 Décembre 1977, le Conseil:

- Accepte la clé de répartition (partage par tiers) des charges entre les communes adhérentes au SIVOM.
- Accepte le versement à la commune de la somme de 360,97 F par les PTT pour utilisation des poteaux EDF.
- Autorise le Maire à demander à Mr. SALAIGNAC un avant-projet sommaire concernant la création d'un ossuaire et l'aménagement du cimetière.
- Note qu'une somme de 500 F sera versée par la Caisse d'Epargne de Baccarat à la commune, laquelle accepte en échange la pose d'un bandeau publicitaire sur l'abri scolaire.
- Autorise le Maire à signer une convention avec Mr. CHOLLAY, géomètre à Rambervillers, pour le bornage du terrain de sports.
- Décide l'attribution d'une subvention de 50 F à la Protection civile de Baccarat et de 100 F à l'Association des Parents d'élèves du Collège de Baccarat (pour les activités créées à l'intention des élèves).

III.- LISTE ELECTORALE:

Elle sera close le 31 Décembre 1977. Que ceux qui veulent voter et ne sont pas encore inscrits se présentent d'urgence en Mairie avec une pièce d'identité.

IV.- PECHE:

Après alevinage et par arrêté préfectoral du 8 décembre 1977, la pêche est interdite jusqu'au 14 Janvier 1978 dans le lot A 8 (pont de Thiaville aux aiguilles de Bertrichamps), soit une longueur de 1 000 m.

V.- NOEL DES ENFANTS SANS JOIE:

L'urne placée à la Boulangerie MULLER attend vos dons généreux. D'avance, merci.

VI.- DON:

A l'occasion du défilé du char de Saint-Nicolas, un don anonyme de 10 F a été enregistré au profit de l'Association Familiale au nom de laquelle je remercie sincèrement.

VII.- NOUVEAUX HABITANTS:

Monsieur et Madame Gilbert OLIOT sont installés depuis le 7 décembre dans leur maison, rue de Fagnoux.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue.